

## Résolution adoptée

Séance plénière du 26 novembre 2024

### 7 ans après l'avis du CESE : amplifions la lutte contre *les violences faites aux femmes* dans les Outre-mer

#### Déclaration du groupe Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale

Dans cette période où les critiques pleuvent sur le CESE, le groupe Agir Autrement salue la qualité de cette résolution menée par les deux délégations de notre assemblée, en prolongement constructif de l'avis réalisé en 2017. **Nous la voterons.**

Notre groupe souhaite ici souligner combien l'accès des femmes à l'emploi et l'autonomie financière est un levier fondamental dans la lutte contre les violences qui leur sont faites.

Lorsque les femmes sont en insécurité financière, économiquement dépendantes, endettées, elles se retrouvent dans une situation de précarité extrême qui ne leur permet pas de s'éloigner d'un conjoint violent, ni de s'émanciper socialement et économiquement.

Or, la précarité, l'inactivité et le chômage sont des problèmes majeurs dans nos territoires ultra-marins, avec des taux de chômage de deux à trois supérieurs à ceux que nous connaissons en métropole, allant jusqu'à 34% à Mayotte. Les femmes sont les premières à subir ces situations d'exclusion économique, en étant surreprésentées dans les emplois précaires, sous-payés et davantage engagées dans l'économie informelle.

Ces situations socio-économiques dégradées constituent un terreau propice au cycle de la violence contre les femmes. En Guadeloupe, l'indicateur des violences conjugales grimpe à plus de 28% pour les femmes inactives, soit plus d'une femme sur quatre. En Nouvelle Calédonie, en tête des faits de violences conjugales sur le territoire national, ces violences conjugales ont presque doublé depuis 2019.

L'émancipation et l'autonomisation économiques des femmes doivent constituer un axe majeur de la stratégie de lutte contre les violences conjugales. Nous le devons à nos concitoyennes ultramarines. Ceci, bien entendu sans nier la nécessité de renforcer les structures et dispositifs d'aide aux victimes, de former et découpler le pouvoir d'agir des professionnels de santé, de la police, de la justice et de l'éducation.